

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19617 - 76ÈME ANNÉE

En cas d'aggravation de la situation sanitaire de l'Ile-de-France

Coronavirus : « mesures évolutives » pour les vols entre Paris et La Réunion ?

La faille du protocole sanitaire remplaçant la quarantaine par un seul test obligatoire à réaliser en France avant de se rendre à La Réunion a été dévoilée hier au grand jour par la Directrice de l'ARS. Sur la base des chiffres qu'elle a communiqués lors de la conférence de presse tenue hier en préfecture, il s'avère qu'en moyenne, 33 passagers sur 10.000 sont porteurs de la COVID-19 à leur arrivée à La Réunion. Ces personnes ont pourtant été testées négative au coronavirus 72 heures avant leur vol. Or, moins de la moitié des passagers sont testés après leur arrivée à La Réunion, et au bout de 7 jours, d'où une incertitude sur le nombre de cas importés passés sous les radars de l'ARS. Si la situation sanitaire de l'Ile-de-France continue de se dégrader, alors se posera la question de l'interruption des vols réguliers entre Roissy/Orly et La Réunion. Interrogé à ce sujet, le préfet de La Réunion a indiqué : « On en est pas là, toutes les mesures seront appréhendées ».

Lors de la conférence tenue hier par le préfet de La Réunion, la directrice de l'ARS et le secrétaire général de l'Académie de La Réunion, voici l'avant-dernière question qui a été posée (la dernière concernait le port du masque obligatoire) : « En cas de circulation vraiment aggravée du virus en Ile-de-France, peut-on supposer une suspension des vols entre Paris et La Réunion ou pour le moins le retour des motifs impérieux ? »

Voici la réponse de Jacques Billant, préfet de La Réunion, à notre consœur :

« On en est pas là, mais je l'ai dit, toutes les mesures seront appréhendées, et c'est le travail que nous avons, Mme la Directrice de l'ARS, le préfet de La Réunion et sur le plan de l'éducation avec la Rectrice, dans le cadre de nos échanges quoti-

diens. Et j'en aurais encore un dans quelques dizaines de minutes avec le Centre interministériel de crise pour appréhender la situation et voir, avec eux, les mesures évolutives qui doivent être prises au niveau national, sachant que le principe de prise de décision au niveau national se fait sur la base de la prise en compte des réalités au niveau territorial. Il est important que ces remontées du terrain soient faites au quotidien auprès du Centre interministériel de crise. Le ministre l'a rappelé tout au long de sa visite, de façon à ce que les décisions puissent être appréhendées et prises, en cohérence avec les réalités du terrain, au plus vite et au mieux ».

Cette réponse du représentant de l'État signifie donc que l'interruption des vols réguliers entre Paris et La Réunion n'est pas à exclure si la situation sanitaire continue de s'aggraver en Ile de France - « toutes les mesures seront appréhendées » - tout en précisant que certaines « mesures évolutives » découlent du « niveau national ».

Rappelons que pour se rendre à La Réunion, le passager doit présenter un document attestant d'avoir été testé négatif au dépistage du coronavirus, le test devant être réalisé 72 heures avant le départ. Mais entre le test et la montée dans l'avion, aucune quarantaine n'est imposée. Par conséquent, une personne testée négative en France peut donc très bien contracter le virus dans l'intervalle, ou l'avoir contracté trop peu de temps avant le test pour qu'il soit positif. Ceci explique pourquoi à La Réunion, des passagers ayant pu suivre la recommandation du test à réaliser 7 jours après leur arrivée à La Réunion sont positifs, et avaient donc en réalité le coronavirus en arrivant à La Réunion.

Un test non suivi d'isolement immunise-t-il pendant 3 jours contre la COVID-19 ?

La conclusion de la conférence de presse a relativisé l'intervention de la Directrice de l'ARS. L'exposé de la responsable de l'autorité sanitaire visait avant tout à démontrer que la cause de l'explosion du nombre de cas à La Réunion ne venait pas des passagers en provenance de France, et donc des décisions prises par les autorités compétentes, mais découlait d'une circulation diffuse du virus à La Réunion au sein de la population. Cette prise de position visait à répondre à des informations parues dans la presse faisant état des interrogations légitimes relatives à la faible proportion de passagers devant se faire tester 7 jours après leur arrivée à La Réunion, 40 %, et donc de l'incertitude quant au nombre de potentiels cas importés qui n'ont pas pu être identifiés par l'ARS.

Pour appuyer sa thèse, la Directrice de l'ARS estime que grâce au test négatif préalable à l'embarquement subi par une personne voulant se rendre à La Réunion, « on sait qu'elle n'est pas contaminée au moment où elle embarque », ce qui est faux puisque la personne n'est pas en isolement entre son test et son embarquement. A moins que le passager soit immunisé pendant les trois jours qui le sépare de ce test et de la montée dans l'avion pour La Réunion. Si tel est le cas, il faut faire connaître immédiatement cette nouvelle à toute la communauté scientifique mondiale...

Une certitude : des cas importés non détectés

La thèse de la représentante de l'ARS s'est également appuyée sur le taux de positivité des tests réalisés à La Réunion sur les passagers une semaine après leur arrivée. Une moyenne de 700 personnes sont testées par jour actuellement, avec un taux de positivité de 0,33 %. D'où cette conclusion : « Les personnes sont incitées fortement à se faire tester et quand elles se font tester, elles sont négatives. Ce ne sont pas ces personnes qui amènent le virus, ce ne sont pas ces personnes qui amènent de nouveaux cas. »

Or, la Directrice de l'ARS de La Réunion ne peut prétendre que quand ces personnes « se font tester, elles sont négatives », puisque d'après les deux données communiquées par l'ARS, 33 passagers sur 10000 testés au bout de 7 jours sont positifs selon les prélèvements recueillis. 33 n'est

pas égal à 0.

Selon « le Quotidien » de mercredi, le responsable d'une chaîne de laboratoire indiquait que le nombre moyen d'arrivées communiqué par l'ARS est de 1400 par jour. Sur une période de 30 jours, ce sont donc 42000 personnes qui sont arrivées à La Réunion. Sur la base du taux de positivité de 0,33 %, cela signifierait un total de 138 cas importés sur cette période. 138 n'est pas égal à zéro.

Bien sûr, ce calcul ne peut être qu'approximatif, mais les informations manquent. Car si le communiqué diffusé par l'ARS sur sa stratégie de dépistage mentionne le nombre total de test effectué par semaine, il ne précise pas combien de passagers ont été testés à J+7, et surtout combien ne l'ont pas été.

Mais en tout cas, cette extrapolation des chiffres donnés par l'ARS indique que le protocole sanitaire a laissé se créer une bombe à retardement forte d'un nombre indéterminé de passagers arrivés à La Réunion porteurs de la COVID-19 sans le savoir, car induits en erreur par le résultat négatif du test réalisé en France avant d'embarquer.

La COVID-19 endémique à La Réunion ?

Enfin, il est à noter que la fin de la quarantaine et le retour à plus de 20 vols par semaine a eu lieu dans la seconde moitié du mois de juillet. Les investigations sur le premier foyer de coronavirus ont permis de déterminer qu'il trouve son origine dans une réunion de famille le 29 juillet.

Cela faisait presque 5 mois que le premier cas importé de COVID-19 avait été confirmé à La Réunion. Comme par hasard, la circulation diffuse du coronavirus à La Réunion a débouché sur le premier « cluster » deux semaines après la mise en œuvre du nouveau protocole d'entrée à La Réunion sans quarantaine ni test obligatoire à l'arrivée. A moins que la COVID-19 soit endémique à La Réunion, il a eu bien fallu que le « patient zéro » de ce « cluster » ait été contaminé directement ou indirectement par un cas importé. Et il n'est pas à exclure que ce cas importé soit une personne convaincue de ne pas avoir la COVID-19 sur la base du test réalisé en France, alors que ce n'était pas le cas.

M.M.

Ce dimanche 23 août à Ravine-a-Jak

Célébration réunionnaise de la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition

Ce vendredi 21 août à La Grande Chaloupe, le Komité Éli, présidé par Yvrin Rosalie, a tenu une conférence de presse sur la cérémonie qu'il organise dans le cadre de la célébration réunionnaise de la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition. Cette 10^e édition de cet événement se déroulera ce dimanche 23 août à Ravine-a-Jak, près de La Grande Chaloupe en direction de Saint-Denis.

Voici le programme de cette célébration :

- 8h : accueil et présentation de la journée
- 9h : hommage à la mer
- 10h : visite guidée avec Laurent Hoarau, historien
- 11h : hommage à la stèle et conférence-débat (ronn kozé)
- 12h : pique-nique partage musical.

Voici le sens de cette célébration (Source UNESCO) : « La Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition est commémorée le 23 août de chaque année. Cette Journée vise à inscrire la tragédie de la Traite dans la mémoire de tous les peuples. Conformément aux objec-

tifs du projet interculturel « La route de l'esclave », elle doit être l'occasion d'une réflexion commune sur les causes historiques, les modalités et les conséquences de cette tragédie, ainsi que d'une analyse des interactions qu'elle a générées entre l'Afrique, l'Europe, les Amériques et les Caraïbes.

La Directrice générale de l'UNESCO invite les Ministres de la culture de tous les États membres à organiser des actions en associant l'ensemble des populations de leurs pays et en particulier les jeunes, les éducateurs, les artistes, les intellectuels mais aussi les sportifs et la société civile.

Les premières commémorations de la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition ont eu lieu dans plusieurs pays, notamment le 23 août 1998 à Haïti et le 23 août 1999 à Gorée au Sénégal. Des manifestations culturelles et des débats sur la traite négrière ont été également organisés. En 2001, le Musée de l'étoffe de Mulhouse (France) s'est associé à la commémoration en organisant un Atelier présentant des tissus appelés « Indiennes de Traite » utilisés comme monnaie d'échange pour l'achat d'esclaves aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Par la circulaire CL/3494 du 29

juillet 1998 du Directeur général de l'UNESCO aux Ministres de la culture, tous les États membres sont invités à organiser des manifestations le 23 août de chaque année ».

Dans cet esprit, Yvrin Rosalie a commencé la conférence de presse en déclarant : « Nou lé touzour dan la rézistans pou la liberté kom nout zansèt. Nou larg pa ! ». Plusieurs militant(e)s du Komité Éli et d'autres partenaires ont pris aussi la parole pour souligner l'importance de cette célébration afin de cultiver notre mémoire historique réunionnaise et plusieurs intervenants ont regretté que « des politiciens et des journalistes divisent les Réunionnais ». Ils ont plaidé pour l'union du peuple réunionnais et l'historien Philippe Bessière a diffusé le texte adressé le 20 août aux collectivités réunionnaises par plusieurs associations culturelles sous le titre "Laproptaz nout péi" (contact : laproptaznoutpei@gmail.com).

L.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Ot é

In zoinalis la fé koz madam la réktriss dsi lo rol selon èl « lo kréol » dann l'ansègnman-morso niméro 3

Mon kamarad Bénoi la di amoin konmsa : Moin la pran konésans inn réktriss favorab lansègnman la lang kréol lékol... Mi konpran out lanaliz (sète Justin) sa lé vré, nou serv touzour patin pou rant dann salon. (zédi 20 aout 2020)

Yèr, moin la dmann désèrtin kamarad rofléshi in pé dsi in fraz lo zoinalis la mète dann son lartik ni anparl, i di konmsa - dann la lanng bann fransé.-:

La prise en compte du créole n'est pas simplement une assignation à identité dont on ne sort pas.

Ala konm moin la mète sa dann la lang kréol rényonèz :

Lo tienbo kont lo Kréol la pa sinplomman l'assignasyon dann in lidantité ou vien pa bou sorti. ». Mi pans pou respèk lo sans lo fraz, la plas l'assignasyon (mo fransé avèk plizyèr sans) moin noré di mète : « Lo konfinaz ».sansa lo "konfineman" mé sé topète-morète. Mi rapèl azot an pasan lo zoinalis i donn Madam la Réktris momon dsi bann kozman-la.

Biensir moin lé otan dakor avèk bann kozman-la ké ansanm bann kozman mon matant Zélida i di kan èl i koz la boush rouvèr. Pars ala ankor inn i ékri ni pé z'ète konfiné(konfiné-assigné) dann nout lidantité é d'après sak mi kroi zot i anparl bann militan kiltirèl, bann partizan la lang kréol rényonèz dann lékol, épi bann zartis épi ankor bann zaktèr la kiltir popilèr,, bann rényoné tou kour, boudikont tout sak i yèm nout lang konm in morso prinsipal nout ADN rényoné.

In késtyon : nout lidantité rényonèz-nout rényonèzté si zot I vé - i rouv anou dsi lo mond sansa i fèrm anou - i konfine anou ?

Moin mi pans i rouv anou. Dsi kosa ? Dabor dsi lo mond kréol é sa la pa in kantité pou vèrs dann kanal. Moris, Sèssèl, Shagos, Rodrig, Martinik, Guadeloup, Haïti é d'ot ankor sa lé dann lo mond kréol, dann la sivilizasyon kréol, dann bann kiltir kréol. Konfinaz ? Non ! rouvèrtir ? Oui.

I rouv anou dsi kosa ankor ? Dsi nout momon loséan indien. San obliye tout bann péiépi bann kontinan nout zansète I sort : La Shine, l'Ind, L'afrik, Madégaskar, La frans, l'érop, Komor é d'ot ankor san konté bann landroi nout mazinasyon i yèm fé voyaz anou.

Konfineman? Non ! Rouvèrtir? Oui ! sa lé sir. Tansion pangar i touch nout lidantité. Tansion pangar ni fé konm léskorpion kan li pik ali li mèm pou alé l'ot koté la vi.

(La pankor fini)

NB pou zordi mi arète la, éskiz mon pardon si mi domann azot rofléshi dsi fraz-la : « Il faut tenir compte du créole qui est la langue première de beaucoup d'enfants, pour les amener vers la langue de scolarisation », a développè la rectrice de La Réunion.

Justin